

# Honoraires maximum TTC

Vente :

5 % à la charge de l'acquéreur

Location vide et meublée :

À la charge du locataire : 12 €/m<sup>2</sup> pour la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail + 3 €/m<sup>2</sup> pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée

À la charge du propriétaire : 12 €/m<sup>2</sup> pour la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail + 3 €/m<sup>2</sup> pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée + entremise et négociation (l'équivalent de 1 mois de loyer hors charges)

Location parking :

1 mois de loyer hors charges à la charge du propriétaire et du locataire